

Communiqué de presse

Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2017

Le Conseil d'administration de Gaumont s'est réuni le 4 avril 2017 sous la présidence de Nicolas Seydoux.

■ DIVIDENDE

Le Conseil d'administration de Gaumont a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale du 16 mai 2017 le versement d'un dividende de 1 euro par action qui serait mis en paiement après le 25 juillet 2017.

■ PROJET DE CESSION DE LA PARTICIPATION DE GAUMONT DANS LES CINEMAS GAUMONT PATHE

L'expert indépendant, Sorgem Evaluation, désigné le 28 février 2017 par le Conseil d'administration de Gaumont, suivant la recommandation de son comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants, a rendu son rapport concluant que le prix d'acquisition de 380 millions d'euros offert par Pathé pour la cession de la participation de Gaumont dans Les Cinémas Gaumont Pathé est conforme à l'intérêt social de Gaumont et de ses actionnaires.

En application de la position-recommandation AMF Doc n°2015-05 sur les cessions et les acquisitions d'actifs significatifs, le Conseil d'administration de Gaumont a approuvé ladite cession et décidé de la soumettre à l'autorisation de l'Assemblée générale du 16 mai 2017.